



FICHE TECHNIQUE

Date d'émission: 19/02/2016

Date de révision: 25/01/2021

HE MENTHE NANAH

Version: 1.1

Remplace la fiche: 19/02/2016

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

EXAFLOR
5 rue des Pyrénées
Boîte postale CP 30561
94653 Rungis Cedex - France
T +33 (0)1 41 73 23 10
exaflor@orange.fr - www.exaflor.co

Nom : HE MENTHE NANAH
Code du produit : MENHE03
Provenance : Maroc

RUBRIQUE 2: MODE D'OBTENTION

Production : Distillation à la vapeur d'eau des parties aériennes de *Mentha viridis* L. syn *Menthe spicata*

RUBRIQUE 3: SITUATION ADMINISTRATIVE

Nom botanique : *Mentha viridis* L. syn *Menthe spicata*
Dénomination INCI : MENTHA VIRIDIS LEAF OIL
Synonymes : CAS N° : 8008-79-5
N° CAS : 84696-51-5
N° CE : 283-656-2
FEMA : 3032
FDA : 182.20
CEE : 286n

RUBRIQUE 4: Propriétés physiques et chimiques

État physique : Liquide.
Apparence : Liquide mobile. Limpide.
Couleur : Incolore. Jaune. Verdâtre.
Odeur : Caractéristique. fraîche. aromatique. herbacée.
Point d'éclair : 63 °C
Densité relative : 0,92 – 0,95
Indice de réfraction : 1,48 – 1,5
Pouvoir rotatoire : -67 – -45 °
Solubilité : Insoluble dans l'eau. Solubilité dans l'éthanol.
Composition : CARVONE, D-LIMONENE

RUBRIQUE 5: Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter de respirer les brouillards, fumées, poussières, vapeurs.
Mesures d'hygiène : Se laver les mains soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Durée de stockage maximale : 3 année DLUO (durée limite d'utilisation optimale); Passé ce délai, il est conseillé d'effectuer un contrôle des propriétés organoleptiques et physico-chimiques avant toute utilisation de la matière première
Température de stockage : ≈ 18 (5 – 25) °C

Fiche Technique Exaflor

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.